



Strasbourg, mardi 23 mai 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/03161**Modifiant l'avis n° FR/2023/01961**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau**Canal de la Sarre****Regroupement de bateaux (bateaux et engins de plaisance dans les deux sens) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 03/04/2023 à 07:00

- o Canal des Houillères de la Sarre
entre les pk 5,333 (Ecluse 1 à Diane-Capelle) et pk 63,357 (Ecluse 27 à Sarreguemines)

Limitation des fausses bassinées (bateaux et engins de plaisance dans les deux sens) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 03/04/2023 à 07:00

- o Canal des Houillères de la Sarre
entre les pk 5,333 (Ecluse 1 à Diane-Capelle) et pk 63,357 (Ecluse 27 à Sarreguemines)

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés que pour des raisons d'optimisation de la gestion de la ressource en eau, les mesures de regroupement de bateaux et de limitation de fausses bassinées sont mises en oeuvre.

En fonction de l'évolution de la situation, un nouvel avis à la batellerie sera émis.

Un délai d'attente ne dépassant pas une 1/2 heure pourra être imposé par les agents de Voies Navigables de France.

Service(s) à contacter :

UT Marne au Rhin et Sarre, 12, rue de l'Orangerie, BP 10112, 67703 SAVERNE CEDEX

Tél : 03 88 91 80 83 - Fax : 03 88 71 28 15

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de Service

Signé

Vincent STEIMER